



## Contestation assurance remboursement

Par **nene13ltr**, le **29/06/2008** à **10:18**

bonjour, je me suis fait voler mon quad d'une valeur de 9500 euros que j'ai acheté neuf en septembre 2006, un Yamaha Raptor YFM 700 millésime 2007 homologué route par Dresel, il avait 1500 km. Mon assurance me rembourse seulement 5995 euros, j'ai regardé l'Argus 6200 euros non homologué, comment contester ce remboursement parce que l'Argus du même quad est homologué et introuvable, merci de me répondre au plus vite

Par **jeetendra**, le **29/06/2008** à **10:39**

bonjour, si vous n'avez pas souscrit un contrat d'assurance impliquant un remboursement en valeur à neuf, votre assureur vous remboursera en valeur à dire d'expert, vétusté déduite, allez sur ce site bien documenté [www.caradisiac.com/php/auto\\_pratique/pr\\_droits/acce](http://www.caradisiac.com/php/auto_pratique/pr_droits/acce) cordialement